SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 MARS 2023

Compte-rendu affiché le 3 mars 2023

Ordre du jour :

1. Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour 2022

2 à 28. Budget Annexe Lotissements, Budget Annexe Locaux Commerciaux, Budget Annexe Maisons de Santé, Budget Annexe cinéma le Maingué, Budget Annexe locaux centre-ville, Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire, Budget communal :

- Compte de gestion 2022, compte administratif 2022, affectation des résultats 2022, budget Primitif 2023

29. Fixation des taux d'imposition – Année 2023
30. Attribution de subventions aux associations à caractère culturel – Année 2023
31. Attribution de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine » - Année 2023
32. Attribution de subventions aux associations « Petite Enfance » - Année 2023
33. Attribution de subventions aux associations « Enfance Jeunesse » - Année 2023
34. Attribution de subventions aux associations à caractère scolaire – Année 2023
35. Attribution de subventions aux associations à caractère social – Année 2023
36. Attribution de subventions aux associations à caractère sportif – Année 2023
37. Attribution de subventions aux associations « Environnement » - Année 2023
38. Attribution de subventions aux associations « Protocole » - Année 2023
39. Attribution de subventions aux associations diverses – Année 2023
40. Attribution de subvention au CCAS de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2023
41. Attribution de subvention aux budgets annexes – Année 2023
42. Attribution de subvention au budget de la Régie du Cinéma – Année 2023
43. Participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires – Année 2023
44. RASED – Exercice 2023 – Demande de participation des communes aux frais de fonctionnement
45. Coût d'un élève – Année 2022
46. Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (maternelles et primaires) – Exercice 2023
47. Budget Primitif – Exercice 2023 - Budget communal
48. Bilan des cessions et acquisitions 2022
49. Commune déléguée de Segré - Quartier de la Gare - Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt de 800 000 à Alter Public

50. Commune déléguée de Segré – Quartier le Court Pivert – Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt de 500 000 € à Alter Cités
51. Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie
52. Convention d'objectifs et de moyens avec les accueils périscolaires associatifs
53. Convention d'objectifs et de moyens avec les associations enfance jeunesse
54. Convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le Foyer Laïque d'Education Permanente situé à Noyant-la-Gravoyère pour l'encadrement des Temps Périscolaires du matin et du soir et du temps de restauration scolaire
55. Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Vente du lot n° 36 à Monsieur et Madame BIENVENU
56. Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon - – Quartier ECOBU - Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement
57. Commune déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée – Quartier Les Chênes – Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement.
58. Commune déléguée de Segré – Convention avec l'association Segré Handball
59. Approbation du bilan des formations des élus pour l'année 2022
60. Tableau des emplois à compter du 1er mars 2023

Questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles	1			
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude		1	1	BROSSIER Daniel
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine	1			
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Hubert		1		
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel	1			
BELIER	Denis	1			
MARSAIS	Thérèse	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
TROTTIER	Marie-Annick	1			
LARDEUX	Marie-Agnès	1			
BRUAND	Martine	1			
RETIER	Daniel	1			
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian		1	1	CHAUVEAU Olivier
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine		1		
RONCIN	Joël	1			
JOLLANT	Chantal		1		
PORCHER	Jean-Luc	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
DOUET	Marie-Andrée		1	1	BRUAND Martine
BESNIER	Loïc		1		
FREMY	Didier		1		
RUELLO	Nathalie	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
BESNIER	Michel	1			
TERRIEN	Marie-Line	1			
GAULTIER	Jean-Noël	1			
ROISNET	Valérie		1	1	BELIER Denis
ABELARD	Isabelle		1	1	THIERRY Irène
DODIER	Maïté	1			
FOLLIARD	Loïc	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
TOURET	Ludovic	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie	1			
GROSBOIS	Mélanie	1			
JACOB	Emilie		1		
RUAU	Manuela	1			
BOULTOUREAU	Magali		1		
BOIVIN	Aurélie		1	1	GATINEAU Emilie
RAYE VILLERME	Laura	1			
PROUST	Mélanie		1		
CARTILLIER	Michel	1			
FOURNIER	Daniel	1			
MECHINEAU	Christian		1	1	FOURNIER Daniel
DE BOURNET	Anne-Françoise		1	1	DANJOU Anne
DANJOU	Anne	1			
DOUSSE	Pascal	1			
DUSSEAU	Blandine	1			
BOULLAIS	Sandrine	1			
MAUGEAIS	Sihame		1	1	BOULLAIS Sandrine
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
		51	17	9	

Conseil Municipal du 2 mars 2023 à 20h30

Secrétaire de séance : Nicolas CHERE

Liste des pouvoirs écrits :
M ANNONIER Claude a donné pouvoir à M BROSSIER Daniel
M PERROIS Christian a donné pouvoir à M CHAUVEAU Olivier
Mme DOUET Marie-Andrée a donné pouvoir à Mme BRUAND Martine
Mme ROISNET Valérie a donné pouvoir à M BELIER Denis
Mme ABELARD Isabelle a donné pouvoir à Mme THIERRY Irène
Mme BOIVIN Aurélie a donné pouvoir à Mme GATINEAU Emilie
M MECHINEAU Christian a donné pouvoir à M FOURNIER Daniel
Mme DE BOURNET Anne-Françoise a donné pouvoir à Mme DANJOU Anne
Mme MAUGEAIS Sihame a donné pouvoir à Mme BOULLAIS Sandrine

Nombre de délégués présents : 51

Nombre de délégués votants : 60

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 2 février 2023

Point n°1 : Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2022

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Madame le Maire rappelle que ce document a été adressé avec la convocation au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PREND ACTE de la remise de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux au titre de 2022.

Point n°2 : Budget Annexe Lotissements – Compte de gestion – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	662 538,82 €
011	Charges à caractère général	90 179,45 €
65	Charges de gestion courante	1,20 €
66	Charges financières	4 577,58 €
042	Ecritures budgétaires entre section	563 203,01 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 577,58 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	662 538,82 €
70	Produits des services	562 998,42 €
75	Autres produits de gestion courante	0,15 €
77	Produits exceptionnels	204,44 €
042	Ecritures budgétaires entre section	94 758,23 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 577,58 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	142 700,60 €
16	Emprunts et dettes	47 942,37 €
040	Opérations ordre entre section	94 758,23 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	563 203,01 €
040	Opération ordre entre section	563 203,01 €
	Résultat exercice investissement	420 502,41 €
001	Résultat investissement reporté	-76 078,01 €
	Résultat cumulé investissement	344 424,40 €

Résultat exercice 2022	420 502,41 €

Résultat de clôture 2022	344 424,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissements.

Vote du Conseil :

Pour : 54

Abstentions : 6 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, BOULLAIS Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°3 : Budget Annexe Locaux commerciaux – Compte de gestion – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	36 659,52 €
011	Charges à caractère général	26 290,59 €
65	Charges de gestion courante	3,30 €
66	Charges financières	265,63 €
042	Ecritures budgétaires entre section	10 100,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	67 691,86 €
70	Produits des services	5 994,67 €
75	Autres produits de gestion courante	61 697,19 €
	Résultat exercice fonctionnement	31 032,34 €
002	Résultat fonctionnement reporté	114 441,31 €
	Résultat cumulé fonctionnement	145 473,65 €

	INVESTISSEMENT	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	17 347,62 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes	6 531,49 €
23	Immobilisations en cours	10 816,13 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	34 274,52 €
10	Dotations fonds divers	8 084,52 €
13	Subventions d'investissement	16 090,00 €
040	Opération ordre entre section	10 100,00 €
	Résultat exercice investissement	16 926,90 €
001	Résultat investissement reporté	-84 084,52 €
	Résultat cumulé investissement	-67 157,62 €

	Résultat exercice 2022	47 959,24 €

	Résultat de clôture 2022	78 316,03 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Locaux commerciaux.

Vote du Conseil :

Pour : 53

Abstentions : 7 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°4 : Budget Annexe Maisons de Santé – Compte de gestion – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	275 817,07 €
011	Charges à caractère général	35 513,54 €
66	Charges financières	34 949,53 €
042	Ecritures budgétaires entre section	205 354,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	305 761,16 €
70	Produits des services	19 234,28 €
75	Autres produits de gestion courante	163 029,88 €
042	Ecritures budgétaires entre section	123 497,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	29 944,09 €
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	29 944,09 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	319 711,03 €
16	Emprunts et dettes	130 590,83 €
23	Immobilisations en cours	65 623,20 €
040	Opérations ordre entre section	123 497,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	658 745,01 €
10	Dotations fonds divers	120 391,01 €
13	Subventions investissement	33 000,00 €
16	Emprunts et dettes	300 000,00 €
040	Opération ordre entre section	205 354,00 €
	Résultat exercice investissement	339 033,98 €
001	Résultat investissement reporté	-274 224,68 €
	Résultat cumulé investissement	64 809,30 €

	Résultat exercice 2022	368 978,07 €

	Résultat de clôture 2022	94 753,39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Maisons de Santé.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°5 : Budget Annexe Cinéma – Compte de gestion – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	381 504,29 €
011	Charges à caractère général	205 696,59 €
012	Charges de personnel	157 769,51 €
65	Charges de gestion courante	3,45 €
66	Charges financières	996,80 €
67	Charges exceptionnelles	209,41 €
042	Ecritures budgétaires entre section	16 828,53 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	395 198,37 €
013	Atténuation de charges	798,72 €
70	Produits des services	300 507,16 €
74	Dotations, subventions	23 949,54 €
75	Autres produits de gestion courante	4,95 €
77	Produits exceptionnels	68 345,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 593,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	13 694,08 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-46 097,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-32 402,92 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	24 297,01 €
16	Emprunts et dettes	12 201,76 €
21	Immobilisations corporelles	7 968,00 €
23	Immobilisations en cours	2 534,25 €
040	Opérations ordre entre section	1 593,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	16 828,53 €
040	Opération ordre entre section	16 828,53 €
	Résultat exercice investissement	-7 468,48 €
001	Résultat investissement reporté	3 000,66 €
	Résultat cumulé investissement	-4 467,82 €

	Résultat exercice 2022	6 225,60 €

	Résultat de clôture 2022	-36 870,74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Cinéma.

Vote du Conseil :

Pour : 53

Abstentions : 7 CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, MECHINEAU Christian (pouvoir exercé par FOURNIER Daniel), DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine

Point n°6 : Budget Annexe Locaux centre-ville – Compte de gestion – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 du budget annexe Locaux Centre Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	92 845,38 €
011	Charges à caractère général	27 904,36 €
66	Charges financières	3 319,85 €
042	Ecritures budgétaires entre section	61 621,17 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	14 140,76 €
70	Produits des services	668,58 €
75	Autres produits de gestion courante	13 472,18 €
	Résultat exercice fonctionnement	-78 704,62 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-247 036,84 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-325 741,46 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	154 854,73 €
16	Emprunts et dettes	24 123,00 €
21	Immobilisations corporelles	34 401,85 €
23	Immobilisations en cours	46 947,33 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	49 382,55 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	237 003,72 €
13	Subventions investissement	126 000,00 €
040	Opération ordre entre section	61 621,17 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	49 382,55 €
	Résultat exercice investissement	82 148,99 €
001	Résultat investissement reporté	-91 718,25 €
	Résultat cumulé investissement	-9 569,26 €

	Résultat exercice 2022	3 444,37 €

	Résultat de clôture 2022	-335 310,72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Locaux Centre Ville.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°7 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire - Compte de gestion – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 du budget annexe Energie Photovoltaïque solaire dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	21 144,24 €
011	Charges à caractère général	4 275,20 €
66	Charges financières	572,04 €
042	Ecritures budgétaires entre section	16 297,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	37 391,28 €
70	Produits des services	29 677,12 €
75	Autres produits de gestion courante	0,16 €
042	Ecritures budgétaires entre section	7 714,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	16 247,04 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-200,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	16 047,04 €

	INVESTISSEMENT	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	427 052,58 €
16	Emprunts et dettes	2 263,53 €
21	Immobilisations corporelles	325 926,00 €
23	Immobilisations en cours	91 149,05 €
040	Opérations ordre entre section	7 714,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	647 223,00 €
10	Dotations fonds divers	171 648,00 €
13	Subventions d'investissement	154 278,00 €
16	Emprunts et dettes	305 000,00 €
040	Opération ordre entre section	16 297,00 €
	Résultat exercice investissement	220 170,42 €
001	Résultat investissement reporté	65 000,00 €
	Résultat cumulé investissement	285 170,42 €

Résultat exercice 2022	236 417,46 €

Résultat de clôture 2022	301 217,46 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Energie Photovoltaïque.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°8 : Budget communal – Compte de gestion – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion 2022 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	20 660 443,00 €
011	Charges à caractère général	5 291 920,99 €
012	Charges de personnel	9 810 635,39 €
014	Atténuation de produits	30 634,00 €
65	Charges de gestion courante	2 260 420,38 €
66	Charges financières	352 293,13 €
67	Charges exceptionnelles	773 572,27 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 140 966,84 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	22 652 201,58 €
013	Atténuation de charges	474 112,16 €
70	Produits des services	1 938 307,89 €
73	Impôts et taxes	13 336 495,93 €
74	Dotations, subventions	5 774 589,88 €
75	Autres produits de gestion courante	347 505,12 €
77	Produits exceptionnels	646 809,83 €
042	Ecritures budgétaires entre section	134 380,77 €
	Résultat exercice fonctionnement	1 991 758,58 €
002	Résultat fonctionnement reporté	7 298 390,77 €
	Résultat cumulé fonctionnement	9 290 149,35 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	9 960 352,22 €
10	Dotations fonds divers	18 026,88 €
13	Subventions investissement	154 278,00 €
16	Emprunts et dettes	2 151 435,29 €
20	Immobilisations incorporelles	60 276,57 €
204	Subventions équip versées	1 040 149,02 €
21	Immobilisations corporelles	536 034,25 €
23	Immobilisations en cours	5 814 953,28 €
040	Opérations ordre entre section	134 380,77 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	50 818,16 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	10 820 813,47 €
10	Dotations fonds divers	4 104 724,40 €
13	Subventions investissement	1 522 754,05 €
16	Emprunts et dettes	3 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,02 €
27	Immobilisations financières	1 550,00 €
040	Opération ordre entre section	2 140 966,84 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	50 818,16 €
	Résultat exercice investissement	860 461,25 €
001	Résultat investissement reporté	617 104,97 €
	Résultat cumulé investissement	1 477 566,22 €

	Résultat exercice 2022	2 852 219,83 €

	Résultat de clôture 2022	10 767 715,57 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte de gestion 2022 du budget communal.

<u>Vote du Conseil</u> :

Pour :	**52**	
Abstentions :	**8**	**CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°9 : Budget Annexe Lotissements– Compte administratif – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissements dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	662 538,82 €
011	Charges à caractère général	90 179,45 €
65	Charges de gestion courante	1,20 €
66	Charges financières	4 577,58 €
042	Ecritures budgétaires entre section	563 203,01 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 577,58 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	662 538,82 €
70	Produits des services	562 998,42 €
75	Autres produits de gestion courante	0,15 €
77	Produits exceptionnels	204,44 €
042	Ecritures budgétaires entre section	94 758,23 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	4 577,58 €
	Résultat exercice fonctionnement	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	142 700,60 €
16	Emprunts et dettes	47 942,37 €
040	Opérations ordre entre section	94 758,23 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	563 203,01 €
040	Opération ordre entre section	563 203,01 €
	Résultat exercice investissement	420 502,41 €
001	Résultat investissement reporté	-76 078,01 €
	Résultat cumulé investissement	344 424,40 €

Résultat exercice 2022	420 502,41 €

Résultat de clôture 2022	344 424,40 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissements

Vote du Conseil :

Pour : 51

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°10 : Budget Annexe Locaux Commerciaux– Compte administratif – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2022 du budget annexe Locaux commerciaux dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	36 659,52 €
011	Charges à caractère général	26 290,59 €
65	Charges de gestion courante	3,30 €
66	Charges financières	265,63 €
042	Ecritures budgétaires entre section	10 100,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	67 691,86 €
70	Produits des services	5 994,67 €
75	Autres produits de gestion courante	61 697,19 €
	Résultat exercice fonctionnement	31 032,34 €
002	Résultat fonctionnement reporté	114 441,31 €
	Résultat cumulé fonctionnement	145 473,65 €

	INVESTISSEMENT	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	17 347,62 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes	6 531,49 €
23	Immobilisations en cours	10 816,13 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	34 274,52 €
10	Dotations fonds divers	8 084,52 €
13	Subventions d'investissement	16 090,00 €
040	Opération ordre entre section	10 100,00 €
	Résultat exercice investissement	16 926,90 €
001	Résultat investissement reporté	-84 084,52 €
	Résultat cumulé investissement	-67 157,62 €

	Résultat exercice 2022	47 959,24 €

	Résultat de clôture 2022	78 316,03 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2022 du budget annexe Locaux commerciaux.

Vote du Conseil :

Pour : 51

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°11 : Budget Annexe Maisons de Santé - Compte administratif 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2022 du budget annexe Maisons de Santé dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	275 817,07 €
011	Charges à caractère général	35 513,54 €
66	Charges financières	34 949,53 €
042	Ecritures budgétaires entre section	205 354,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	305 761,16 €
70	Produits des services	19 234,28 €
75	Autres produits de gestion courante	163 029,88 €
042	Ecritures budgétaires entre section	123 497,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	29 944,09 €
002	Résultat fonctionnement reporté	0,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	29 944,09 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	319 711,03 €
16	Emprunts et dettes	130 590,83 €
23	Immobilisations en cours	65 623,20 €
040	Opérations ordre entre section	123 497,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	658 745,01 €
10	Dotations fonds divers	120 391,01 €
13	Subventions investissement	33 000,00 €
16	Emprunts et dettes	300 000,00 €
040	Opération ordre entre section	205 354,00 €
	Résultat exercice investissement	339 033,98 €
001	Résultat investissement reporté	-274 224,68 €
	Résultat cumulé investissement	64 809,30 €

	Résultat exercice 2022	368 978,07 €

	Résultat de clôture 2022	94 753,39 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2022 du budget annexe Maisons de Santé

Vote du Conseil :

Pour : 51

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°12 : Budget Annexe Cinéma - Compte Administratif – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2022 du budget annexe Cinéma dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	381 504,29 €
011	Charges à caractère général	205 696,59 €
012	Charges de personnel	157 769,51 €
65	Charges de gestion courante	3,45 €
66	Charges financières	996,80 €
67	Charges exceptionnelles	209,41 €
042	Ecritures budgétaires entre section	16 828,53 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	395 198,37 €
013	Atténuation de charges	798,72 €
70	Produits des services	300 507,16 €
74	Dotations, subventions	23 949,54 €
75	Autres produits de gestion courante	4,95 €
77	Produits exceptionnels	68 345,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 593,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	13 694,08 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-46 097,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-32 402,92 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	24 297,01 €
16	Emprunts et dettes	12 201,76 €
21	Immobilisations corporelles	7 968,00 €
23	Immobilisations en cours	2 534,25 €
040	Opérations ordre entre section	1 593,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	16 828,53 €
040	Opération ordre entre section	16 828,53 €
	Résultat exercice investissement	-7 468,48 €
001	Résultat investissement reporté	3 000,66 €
	Résultat cumulé investissement	-4 467,82 €

	Résultat exercice 2022	6 225,60 €

	Résultat de clôture 2022	-36 870,74 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2022 du budget annexe Cinéma.

Vote du Conseil :

Pour : 51

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, MECHINEAU Christian (pouvoir exercé par FOURNIER Daniel), DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°13 : Budget Annexe Locaux centre-ville - Compte administratif – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2022 du budget annexe Locaux Centre Ville dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	92 845,38 €
011	Charges à caractère général	27 904,36 €
66	Charges financières	3 319,85 €
042	Ecritures budgétaires entre section	61 621,17 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	14 140,76 €
70	Produits des services	668,58 €
75	Autres produits de gestion courante	13 472,18 €
	Résultat exercice fonctionnement	-78 704,62 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-247 036,84 €
	Résultat cumulé fonctionnement	-325 741,46 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	154 854,73 €
16	Emprunts et dettes	24 123,00 €
21	Immobilisations corporelles	34 401,85 €
23	Immobilisations en cours	46 947,33 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	49 382,55 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	237 003,72 €
13	Subventions investissement	126 000,00 €
040	Opération ordre entre section	61 621,17 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	49 382,55 €
	Résultat exercice investissement	82 148,99 €
001	Résultat investissement reporté	-91 718,25 €
	Résultat cumulé investissement	-9 569,26 €

	Résultat exercice 2022	3 444,37 €

	Résultat de clôture 2022	-335 310,72 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2022 du budget annexe Locaux Centre Ville.

Vote du Conseil :

Pour : 51

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°14 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire - Compte administratif – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2022 du budget annexe Energie Photovoltaïque solaire dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	21 144,24 €
011	Charges à caractère général	4 275,20 €
66	Charges financières	572,04 €
042	Ecritures budgétaires entre section	16 297,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	37 391,28 €
70	Produits des services	29 677,12 €
75	Autres produits de gestion courante	0,16 €
042	Ecritures budgétaires entre section	7 714,00 €
	Résultat exercice fonctionnement	16 247,04 €
002	Résultat fonctionnement reporté	-200,00 €
	Résultat cumulé fonctionnement	16 047,04 €

	INVESTISSEMENT	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	427 052,58 €
16	Emprunts et dettes	2 263,53 €
21	Immobilisations corporelles	325 926,00 €
23	Immobilisations en cours	91 149,05 €
040	Opérations ordre entre section	7 714,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	647 223,00 €
10	Dotations fonds divers	171 648,00 €
13	Subventions d'investissement	154 278,00 €
16	Emprunts et dettes	305 000,00 €
040	Opération ordre entre section	16 297,00 €
	Résultat exercice investissement	220 170,42 €
001	Résultat investissement reporté	65 000,00 €
	Résultat cumulé investissement	285 170,42 €

Résultat exercice 2022	236 417,46 €

Résultat de clôture 2022	301 217,46 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2022 du budget annexe Energie Photovoltaïque Solaire.

Vote du Conseil :

Pour : **51**

Abstentions : **8** **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°15 : Budget communal - Compte Administratif – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2022 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT -	CA 2022
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	20 660 443,00 €
011	Charges à caractère général	5 291 920,99 €
012	Charges de personnel	9 810 635,39 €
014	Atténuation de produits	30 634,00 €
65	Charges de gestion courante	2 260 420,38 €
66	Charges financières	352 293,13 €
67	Charges exceptionnelles	773 572,27 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 140 966,84 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	22 652 201,58 €
013	Atténuation de charges	474 112,16 €
70	Produits des services	1 938 307,89 €
73	Impôts et taxes	13 336 495,93 €
74	Dotations, subventions	5 774 589,88 €
75	Autres produits de gestion courante	347 505,12 €
77	Produits exceptionnels	646 809,83 €
042	Ecritures budgétaires entre section	134 380,77 €
	Résultat exercice fonctionnement	1 991 758,58 €
002	Résultat fonctionnement reporté	7 298 390,77 €
	Résultat cumulé fonctionnement	9 290 149,35 €

	INVESTISSEMENT -	CA 2022
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	9 960 352,22 €
10	Dotations fonds divers	18 026,88 €
13	Subventions investissement	154 278,00 €
16	Emprunts et dettes	2 151 435,29 €
20	Immobilisations incorporelles	60 276,57 €
204	Subventions équip versées	1 040 149,02 €
21	Immobilisations corporelles	536 034,25 €
23	Immobilisations en cours	5 814 953,28 €
040	Opérations ordre entre section	134 380,77 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	50 818,16 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	10 820 813,47 €
10	Dotations fonds divers	4 104 724,40 €
13	Subventions investissement	1 522 754,05 €
16	Emprunts et dettes	3 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,02 €
27	Immobilisations financières	1 550,00 €
040	Opération ordre entre section	2 140 966,84 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	50 818,16 €
	Résultat exercice investissement	860 461,25 €
001	Résultat investissement reporté	617 104,97 €
	Résultat cumulé investissement	1 477 566,22 €

	Résultat exercice 2022	2 852 219,83 €

	Résultat de clôture 2022	10 767 715,57 €

Elle précise que ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion.

Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou Bleu, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du compte administratif 2022 du budget communal.

Vote du Conseil :

Pour :	**51**	
Abstentions :	**8**	**CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°16 : Budget Annexe Lotissements – Affectation des résultats – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2022 du budget annexe lotissements déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	563 203,01 €	662 538,82 €	1 225 741,83 €
dépenses	142 700,60 €	662 538,82 €	805 239,42 €
résultat exercice	420 502,41 €	0,00 €	420 502,41 €
résultat reporté	-76 078,01 €	0,00 €	-76 078,01 €
Résultat de clôture 2022	344 424,40 €	0,00 €	344 424,40 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	344 424,40 €	0,00 €	344 424,40 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Recette invest	001- résultat investissement reporté	344 424,40 €

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°17 : Budget Annexe Locaux commerciaux – Affectation des résultats – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2022 du budget annexe locaux commerciaux déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	34 274,52 €	67 691,86 €	101 966,38 €
dépenses	17 347,62 €	36 659,52 €	54 007,14 €
résultat exercice	16 926,90 €	31 032,34 €	47 959,24 €
résultat reporté	-84 084,52 €	114 441,31 €	30 356,79 €
Résultat de clôture 2022	-67 157,62 €	145 473,65 €	78 316,03 €
solde restes à réaliser	21 500,00 €		21 500,00 €
résultat global	-45 657,62 €	145 473,65 €	99 816,03 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	67 157,62 €
Recette	Invest	1068-excédent fonct capitalisé	45 657,62 €
Recette	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	99 816,03 €

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°18 : Budget Annexe Maisons de Santé – Affectation des résultats – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2022 du budget annexe maisons de santé déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	658 745,01 €	305 761,16 €	964 506,17 €
dépenses	319 711,03 €	275 817,07 €	595 528,10 €
résultat exercice	339 033,98 €	29 944,09 €	368 978,07 €
résultat reporté	-274 224,68 €	0,00 €	-274 224,68 €
Résultat de clôture 2022	64 809,30 €	29 944,09 €	94 753,39 €
solde restes à réaliser	-222 000,00 €		-222 000,00 €
résultat global	-157 190,70 €	29 944,09 €	-127 246,61 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Recette	Invest	001- résultat investissement reporté	64 809,30 €
Recette	Invest	1068-excédent fonct capitalisé	29 944,09 €

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°19 : Budget Annexe Cinéma – Affectation des résultats – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2022 du budget annexe cinéma déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	16 828,53 €	395 198,37 €	412 026,90 €
dépenses	24 297,01 €	381 504,29 €	405 801,30 €
résultat exercice	-7 468,48 €	13 694,08 €	6 225,60 €
résultat reporté	3 000,66 €	-46 097,00 €	-43 096,34 €
Résultat de clôture 2022	-4 467,82 €	-32 402,92 €	-36 870,74 €
solde restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
résultat global	-4 467,82 €	-32 402,92 €	-36 870,74 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	4 467,82 €
Dépense	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	32 402,92 €

Vote du Conseil :

Pour : 54

Abstentions : 6 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°20 : Budget Annexe locaux centre-ville – Affectation des résultats – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2022 du budget annexe locaux centre-ville déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	237 003,72 €	14 140,76 €	251 144,48 €
dépenses	154 854,73 €	92 845,38 €	247 700,11 €
résultat exercice	82 148,99 €	-78 704,62 €	3 444,37 €
résultat reporté	-91 718,25 €	-247 036,84 €	-338 755,09 €
Résultat de clôture 2022	-9 569,26 €	-325 741,46 €	-335 310,72 €
solde restes à réaliser	91 500,00 €		91 500,00 €
résultat global	81 930,74 €	-325 741,46 €	-243 810,72 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Dépense	Invest	001- résultat investissement reporté	9 569,26 €
Dépense	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	325 741,46 €

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°21 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire – Affectation des résultats – Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2022 du budget annexe Energie photovoltaïque solaire déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	647 223,00 €	37 391,28 €	684 614,28 €
dépenses	427 052,58 €	21 144,24 €	448 196,82 €
résultat exercice	220 170,42 €	16 247,04 €	236 417,46 €
résultat reporté	65 000,00 €	-200,00 €	64 800,00 €
Résultat de clôture 2022	285 170,42 €	16 047,04 €	301 217,46 €
solde restes à réaliser	-287 000,00 €		-287 000,00 €
résultat global	-1 829,58 €	16 047,04 €	14 217,46 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Recette	Invest	001- résultat investissement reporté	285 170,42 €
Recette	invest	1068-excédent fonct capitalisé	1 829,58 €
Recette	Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	14 217,46 €

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°22 : Budget communal – Affectation des résultats - Exercice 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le résultat consolidé de l'exercice 2022 du budget communal déterminé comme suit,

	investissement	fonctionnement	total sections
recettes	10 820 813,47 €	22 652 201,58 €	33 473 015,05 €
dépenses	9 960 352,22 €	20 660 443,00 €	30 620 795,22 €
résultat exercice	860 461,25 €	1 991 758,58 €	2 852 219,83 €
résultat reporté	617 104,97 €	7 298 390,77 €	7 915 495,74 €
Résultat de clôture 2022	1 477 566,22 €	9 290 149,35 €	10 767 715,57 €
solde restes à réaliser	-4 621 000,00 €		-4 621 000,00 €
résultat global	-3 143 433,78 €	9 290 149,35 €	6 146 715,57 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Recette Invest	001- résultat investissement reporté	1 477 566,22 €
Recette Invest	1068-excédent fonct capitalisé	3 143 433,78 €
Recette Fonct	002- résultat fonctionnement reporté	6 146 715,57 €

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°23 : Budget Annexe Lotissements – Budget Primitif – Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du budget lotissements, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2023 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2023
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	2 939 424,40 €
011	Charges à caractère général	1 608 424,40 €
65	Charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 320 000,00 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	5 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	2 939 424,40 €
70	Produits des services	1 319 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 614 424,40 €
043	Ecritures budgétaires intérieur section	5 000,00 €

	INVESTISSEMENT	BP 2023
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	1 664 424,40 €
16	Emprunts et dettes	50 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	1 614 424,40 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	1 664 424,40 €
040	Opération ordre entre section	1 320 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	344 424,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2023 du budget lotissements.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°24 : Budget Annexe Locaux Commerciaux – Budget Primitif – Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2022 du budget Locaux Commerciaux, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2023 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2023
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	190 516,03 €
011	Charges à caractère général	45 500,00 €
65	Charges de gestion courante	10 000,00 €
66	Charges financières	500,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €
68	Provisions	40 000,00 €
022	Dépenses imprévues	4 516,03 €
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	15 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	190 516,03 €
70	Produits des services	7 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	60 500,00 €
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	8 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	99 816,03 €

	INVESTISSEMENT	BP 2023
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	180 657,62 €
16	Emprunts et dettes	5 500,00 €
23	Immobilisations en cours	98 500,00 €
020	Dépenses imprévues	1 500,00 €
040	Opérations ordre entre section	8 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 157,62 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	180 657,62 €
10	Dotations fonds divers	45 657,62 €
13	Subventions	60 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	15 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2023 du budget Locaux Commerciaux.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°25 : Budget Annexe Maisons de Santé – Budget Primitif – Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe aux finances présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du budget Maisons de Santé, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2023 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2023
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	548 000,00 €
011	Charges à caractère général	33 000,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	62 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	238 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	207 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	548 000,00 €
70	Produits des services	20 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	398 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	125 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2023
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	583 753,39 €
16	Emprunts et dettes	152 000,00 €
23	Immobilisations en cours	306 000,00 €
020	Dépenses imprévues	753,39 €
040	Opérations ordre entre section	125 000,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	583 753,39 €
10	Dotations fonds divers	29 944,09 €
13	Subventions investissement	44 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	238 000,00 €
040	Opération ordre entre section	207 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	64 809,30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2023 du budget Maisons de santé.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°26 : Budget Annexe Cinéma le Maingué – Budget Primitif – Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du budget Cinéma Le Maingué, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2023 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2023
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	506 000,00 €
011	Charges à caractère général	262 800,00 €
012	Charges de personnel	177 000,00 €
65	Charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 797,08 €
023	Virement à la section d'investissement	3 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	16 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	32 402,92 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	506 000,00 €
70	Produits des services	457 000,00 €
74	Dotations, subventions	36 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2023
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	56 000,00 €
16	Emprunts et dettes	12 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 000,00 €
23	Immobilisations en cours	18 000,00 €
020	Dépenses imprévues	32,18 €
040	Opérations ordre entre section	2 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 467,82 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	56 000,00 €
13	Subventions investissement	14 000,00 €
16	Emprunts et dettes	23 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000,00 €
040	Opération ordre entre section	16 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2023 du budget Cinéma Le Maingué.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, MECHINEAU Christian (pouvoir exercé par FOURNIER Daniel), DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°27 : Budget Annexe locaux centre-ville – Budget Primitif – Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2023 du budget Locaux Centre Ville, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2023 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2023
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	425 000,00 €
011	Charges à caractère général	28 000,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	758,54 €
042	Ecritures budgétaires entre section	65 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	325 741,46 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	425 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	424 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2023
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	2 253 500,00 €
16	Emprunts et dettes	24 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 201 000,00 €
020	Dépenses imprévues	1 430,74 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 569,26 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	2 253 500,00 €
13	Subventions investissement	431 500,00 €
024	Produits de cessions	1 757 000,00 €
040	Opération ordre entre section	65 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2023 du budget Locaux Centre Ville.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°28 : Budget Annexe Energie photovoltaïque solaire – Budget Primitif - Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif 2023 du budget annexe Energie Photovoltaïque Solaire, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2023 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2023
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	83 217,46 €
011	Charges à caractère général	18 000,00 €
65	Charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	11 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 217,46 €
023	Virement à la section d'investissement	32 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	17 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	83 217,46 €
70	Produits des services	60 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	8 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	14 217,46 €

	INVESTISSEMENT	BP 2023
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	336 000,00 €
16	Emprunts et dettes	19 000,00 €
23	Immobilisations en cours	307 000,00 €
020	Dépenses imprévues	2 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	8 000,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	336 000,00 €
10	Dotations fonds divers	1 829,58 €
021	Virement de la section de fonctionnement	32 000,00 €
040	Opération ordre entre section	17 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	285 170,42 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2023 du budget annexe Energie Photovoltaïque Solaire.

Vote du Conseil :

Pour : **52**

Abstentions : **8** **CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°29 : Fixation des taux d'imposition – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire explique que, suite à la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation, la commune perçoit maintenant :

- La taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires
- La taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part communale et départementale sur laquelle s'applique un coefficient correcteur d'ajustement pour compenser à l'euro près la perte de la taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Elle propose de reconduire les taux 2022 en précisant que les bases prévisionnelles n'ont pas été transmises par les services de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2023 comme suit :

- Taxe Habitation : 11.90 % (pour log vacants et résidences secondaires)
- Taxe Foncier Bâti : 43.83 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 35.27 %

CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Vote du Conseil :

Pour : 51

Abstentions : 9 BESNIER Michel, CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°30 : Attribution de subventions aux associations à caractère culturel – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations à caractère culturel. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission culture, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Commune	Montant	Observations
ATELIERS REGARDS	SEGRE	200 €	
ATELIERS REGARDS	SEGRE	600 €	subv exceptionnelle achat cadres
AVANT DEUX DU HAUT ANJOU	SEGRE	500 €	
CENTRALE 7	NYOISEAU	6 600 €	provision / en attente si restructuration
CINE CLUB LES MISTONS	SEGRE	1 500 €	
FOYER LAIQUE SEGRE	SEGRE	5 200 €	
GALA	LA CHAPELLE	150 €	
HARMONIE DE CHATELAIS	CHATELAIS	1 200 €	
JAZZ AU PAYS ASSOCIATION	SEAB	20 000 €	provision
LE PONT D'ARDOISE	SEGRE	50 €	exo taxe théâtre privé-subv valable 3 ans 2023-2025
LES BALCONS DE L'OUDON	SEGRE	50 €	exo taxe théâtre privé-subv valable 3 ans 2023-2025
LES FOLIKLORES	SEGRE	9 650 €	
ONE DROP Production	NYOISEAU	1 000 €	
OURSON BLANC ASSOC	SEGRE	50 €	exo taxe théâtre privé-subv valable 3 ans 2023-2025
SUN JAZZ	LOUVAINES	150 €	
SUN JAZZ	LOUVAINES	350 €	frais enregistrement CD
TOTAL		47 250 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour :	**57**	
Abstentions :	**2**	**CARTILLIER Michel, DE LA SALMONIERE Raphaël**
Ne participe pas au vote :	**1**	**BOUVET Jean-Olivier**

Point n°31 : Attribution de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine » – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations « Animations Tourisme Patrimoine ». Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Animations-Tourisme-Patrimoine, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES AVIRE LOUVAINES	AVIRE-LOUVAINES	500 €	
CLUB DE L AMITIE DE LA SAZEE AVIRE	AVIRE	200 €	
TRAIT COURSES D AVIRE	AVIRE	120 €	
CONFERENCES DECOUVERTES ECHANGES	BOURG IRE	600 €	
PASSE, PRESENT PATRIMOINE	BOURG IRE	500 €	
AFR FAMILLES RURALES CHATELAIS	CHATELAIS	1 000 €	
ARCS	CHATELAIS	500 €	
ARCS	CHATELAIS	500 €	réalisation film 2022
COMITE DES FETES CHATELAIS	CHATELAIS	1 500 €	
LOISIRS MECANIQUES ET KARTING	CHATELAIS	1 800 €	
CLUB SOLEIL LA FERRIERE	FERRIERE	150 €	
COMITE DES FETES LA FERRIERE	FERRIERE	150 €	
AFR FAMILLES RURALES HOTELLERIE	HOTELLERIE	400 €	
SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE LA JAILLETTE	LOUVAINES	700 €	
AFR FAMILLES RURALES MARANS-toutes activités	MARANS	1 300 €	
CLUB DU BON TEMPS MARANS	MARANS	150 €	
COMITE DES FETES MARANS	MARANS	600 €	
COMITE DES FETES MONTGUILLON	MONTGUILLON	400 €	
ECHANGES ET LOISIRS MONTGUILLON	MONTGUILLON	600 €	
SAUVEGARDE DE L'EGLISE MONTGUILLON	MONTGUILLON	400 €	
LES AMIS DU CHATEAU	NOYANT	2 000 €	
LES AMIS DU CHATEAU	NOYANT	1 800 €	exceptionnelle fête 30 ans
COMITE DE JUMELAGE NOYANT	NOYANT	2 200 €	échange tripartite adultes
COMITE DE JUMELAGE NOYANT	NOYANT	1 000 €	échange tripartite adultes jeunes
ELAN-ENSEMBLE POUR L ANIMATION NOYANTAISE	NOYANT	2 000 €	
AFR FAMILLES RURALES NYOISEAU	NYOISEAU	900 €	
FOYER LAIQUE NYOISEAU	NYOISEAU	400 €	

SAUVEGARDE DE L EGLISE NYOISEAU	NYOISEAU	500 €	
COMITE GEMMOIS D'ANIMATION	STE GEMMES	3 500 €	
SCRABBLE ANJOU BLEU	STE GEMMES	200 €	
SCRABBLE ANJOU BLEU	STE GEMMES	100 €	provision si réalisation concours
SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE STE GEMMES	STE GEMMES	200 €	
AssAnBle	SEGRE	10 000 €	
CERCLE DE LA MADELEINE SEGRE	SEGRE	2 500 €	invest salle sur 4 ans (2020 à 2023)
COMITE JUMELAGE SEGRE	SEGRE	2 200 €	
LES GARDONS DE L'OUDON	SEGRE	400 €	animation concours de pêche 14/07
RANDO PLAISIR	SEGRE	440 €	
TOUT ART FER ASSOC	SEGRE	14 500 €	
TOUT ART FER ASSOC	SEGRE	2 000 €	exceptionnelle rénovation local
SOCIETE DES COURSES DE SEGRE	SEAB	1 800 €	
COMICE AGRICOLE CANTON SEGRE	SEAB	2 000 €	
TOTAL		62 710 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour :	**46**	
Abstentions :	**2**	**BROSSIER Daniel, CARTILLIER Michel**
Ne participent pas au vote :	**12**	**COQUEREAU Geneviève, MOULLIERE Sandrine, THIERRY Irène, PELLUAU Dominique, MARSAIS Thérèse, LARDEUX Marie-Agnès, BRUAND Martine, DOUET Marie-Andrée (pouvoir exercé par BRUAND Martine), RUELLO Nathalie, TERRIEN Marie-Line, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°32: Attribution de subventions aux associations « Petite enfance » - Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations liées à la petite enfance. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Petite Enfance, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Commune	Montant	Observations
LES FOURMIZ	STE GEMMES	100 €	
CHOUETTES FAMILLES	SEGRE	1 740 €	
TOTAL		1 840 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Abstention : 1 DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°33 : Attribution de subventions aux associations «Enfance Jeunesse» – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations à caractère Enfance-jeunesse. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission Enfance-Jeunesse, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Commune	Montant	Observations
AFR FAMILLES RURALES MARANS	MARANS	8 000 €	
AFR FAMILLES RURALES STE GEMMES D ANDIGNE	STE GEMMES	2 000 €	
OGEC Ecole Aviré Notre Dame	AVIRE	4 000 €	
OGEC Ecole privée Bourg d'Iré	BOURG IRE	2 000 €	
OGEC Ecole privée Hôtellerie	HOTELLERIE	5 000 €	
OGEC Ecole Notre Dame Marans	MARANS	3 000 €	
OGEC Ecole Sacré Cœur Ste Gemmes	STE GEMMES	5 600 €	
OGEC Ecole B Chevreau Segré	SEGRE	3 000 €	
FOYER LAIQUE NOYANT	NOYANT	130 000 €	provision
TOTAL		162 600 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour :	**53**	
Abstentions :	**4**	**ROULLEAU Sébastien, CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël**
Ne participent pas au vote :	**3**	**CHAUVIN Bruno, BRUAND Martine, TOURET Ludovic**

Point n°34 : Attribution de subventions aux associations à caractère scolaire – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations à caractère scolaire. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission scolaire, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Commune	Montant	Observations
APE Ecoles privées		14 475 €	
APE Ecole Notre Dame Aviré	AVIRE	940 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Symphorien Bourg d'Iré	BOURG IRE	1 600 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Nicolas Hôtellerie	HOTELLERIE	720 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Notre Dame MARANS	MARANS	860 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Georges Noyant	NOYANT	780 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St René Goupil St Martin	ST MARTIN	375 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Sacré Cœur Ste Gemmes	STE GEMMES	2 460 €	voyages et sorties scol
APE Ecole St Joseph Segré	SEGRE	5 100 €	voyages et sorties scol
APE Ecole B Chevreau Segré	SEGRE	1 640 €	voyages et sorties scol
OGEC Ecoles privées		10 200 €	
OGEC Cantine Ec St Symphorien	BOURG IRE	3 100 €	
OGEC Cantine Ecole St Nicolas	HOTELLERIE	2 000 €	
OGEC Cantine Ecole Sacré Cœur	STE GEMMES	5 100 €	
APE Ecoles publiques		15 239 €	
APE Ecole Les Prés Verts Chatelais	CHATELAIS	1 680 €	voyages et sorties scol
APE Ecole publique Louvaines	LOUVAINES	780 €	voyages et sorties scol
CPEEP Ecole René Brossard Noyant	NOYANT	1 900 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Geneviève Verger Nyoiseau	NYOISEAU	1 200 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Grains de Soleil St Martin	ST MARTIN	1 653 €	voyages et sorties scol
APE Ecole les 3 plumes siup	SIUP	2 080 €	voyages et sorties scol
APE Ecole Dolto/Fontaine Segré	SEGRE	1 824 €	voyages et sorties scol
ESCAPADE ASSOC	SEGRE	4 122 €	voyages et sorties scol
TOTAL		39 914 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour :	**55**	
Abstentions :	**2**	**ROULLEAU Sébastien, DE LA SALMONIERE Raphaël**
Ne participent pas au vote :	**3**	**TERRIEN Marie-Line, TOURET Ludovic, RUAU Manuèla**

Point n°35 : Attribution de subventions aux associations à caractère social - Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations à caractère social. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission sociale, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Montant	Observations
ADMR NORD SEGREEN	1 700 €	
ADMR VAL DE L OUDON	2 650 €	
AFR 49 un jour part âge	750 €	
AIDE ACCUEIL	3 000 €	
ARBRE VERT	5 000 €	
ASSO DES DONNEURS DE VOIX	300 €	
ASSO SECOURISTES ANGEVINS	2 500 €	
ASURE (Asso Solidaire Unie Retour emploi)	3 000 €	
CIDFF-CENTRE INFO DROITS FEMME FAMILLE	1 000 €	
ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS	1 500 €	
ENVOL	3 000 €	
France VICTIME 49	1 250 €	
ILIADE HABITAT JEUNES	2 750 €	
LES RESTAURANTS DU COEUR	1 000 €	
SECOURS POPULAIRE	1 000 €	
SOLIDARITE FEMMES 49	800 €	
ST VINCENT DE PAUL	14 000 €	
UDAF médiation familiale	600 €	
VIEXIDOM SERVICES	1 000 €	
VMEH SEGRE	100 €	
VMEH STE GEMMES	100 €	
TOTAL	47 000 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour : 55

Ne participent pas au vote : 5 TERRIEN Marie-Line, FOLLIARD Loïc, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°36 : Attribution de subventions aux associations à caractère sportif – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations à caractère sportif. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission sport, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Commune	Montant	Observations
FOOTBALL CLUB BOURG IRE	BOURG IRE	2 000 €	
SPORT ADAPTE HAUT ANJOU	BOURG IRE	4 500 €	
CLUB FOOT CHATELAIS NYOISEAU BOUILLE GRUGE	CHATELAIS-NYOISEAU	7 000 €	
UNION SPORTIVE MARANS GENE	MARANS	900 €	
CSNBA NOYANT-CLUB SPORT NOYANT BEL AIR	NOYANT	5 000 €	
JUDO CLUB NYOISEAU	NYOISEAU	1 500 €	
USJA BASKET ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	1 500 €	
USJA FOOTBALL ST MARTIN DU BOIS	ST MARTIN	3 000 €	
BOSCO BAD	ST MARTIN	300 €	
SPORTING CLUB GEMMOIS FOOT	STE GEMMES	4 000 €	
BABY FOOT SEGREEN	SEGRE	2 000 €	
CLUB ECHECS DE SEGRE ANJOU BLEU	SEGRE	5 000 €	
COMITE ORGANISATION NANTES-SEGRE	SEGRE	6 500 €	
ESSHA ATHLETISME	SEGRE	15 000 €	
ESSHA ATHLETISME-défi urbain	SEGRE	3 000 €	
ESSHA ATHLETISME- kayathlon	SEGRE	2 500 €	
ESSHA BASKET	SEGRE	1 500 €	
ESSHA BILLARD	SEGRE	1 000 €	
ESSHA BLACKBALL-Billard Club Segréen	SEGRE	1 500 €	
ESSHA BLACKBALL-Billard Club Segréen	SEGRE	2 000 €	Provision si tournoi
ESSHA CAPA 2 HANDISPORT	SEGRE	4 500 €	
ESSHA CYCLISME	SEGRE	3 600 €	Dont course cycliste
ESSHA FOOTBALL	SEGRE	30 000 €	
ESSHA GYMNASTIQUE	SEGRE	13 000 €	
ESSHA HANDBALL	SEGRE	31 000 €	
ESSHA HOCKEY	SEGRE	8 000 €	
ESSHA JUDO	SEGRE	2 600 €	
ESSHA KARATE	SEGRE	500 €	
ESSHA MODELISME ROULANT	SEGRE	500 €	
ESSHA NATATION	SEGRE	9 000 €	
ESSHA PETANQUE	SEGRE	1 500 €	

ESSHA TENNIS CLUB SEGRE	SEGRE	2 000 €	
ROUES LIBRES	SEGRE	1 500 €	
RUGBY CLUB DU HAUT-ANJOU	SEGRE	11 000 €	
RUGBY CLUB DU HAUT-ANJOU	SEGRE	6 500 €	except pour la coupe du monde
SEGRE FITNESS	SEGRE	1 000 €	
TOTAL		195 900 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour :	**55**	
Abstention :	**1**	**CARTILLIER Michel**
Ne participent pas au vote :	**4**	**TERRIEN Marie-Line, GATINEAU Emilie, BOIVIN Aurélie, DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°37 : Attribution de subventions aux associations « Environnement » – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations liées à l'environnement. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission environnement, puis par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Montant	Observations
GDON SEGRE EN ANJOU BLEU	11 000 €	
TOTAL	11 000 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour :	**57**	
Abstention :	**1**	**CARTILLIER Michel**
Ne participent pas au vote :	**2**	**PERROIS Christian (pouvoir exercé par CHAUVEAU Olivier), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°38 : Attribution de subventions aux associations « Protocole » – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations à caractère protocolaire. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Commune	Montant	Observations
ACPG BOURG IRE-ANCIENS COMBAT PRISON GUERRE	BOURG IRE	50 €	
UNC-AFN LA FERRIERE	FERRIERE	70 €	
FNACA HOTELLERIE-ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE	HOTELLERIE	50 €	
UNC-AFN STE GEMMES	STE GEMMES	180 €	
ACPG SEGRE-ANCIENS COMBAT PRISON GUERRE	SEGRE	100 €	
AMICALE ANCIENS MARINS Segré	SEGRE	60 €	
CERCLE MIXTE 6EME R G ASSOC	SEGRE	150 €	
TOTAL		660 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour : 57

Ne participent pas au vote : 3 GROSBOIS Marie-Bernadette, RAYE VILLERME Laura, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°39 : Attribution de subventions aux associations diverses – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations à caractère divers. Elle précise que les dossiers de demande ont été étudiés par la commission finances.

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux ne prennent pas part à la délibération s'ils sont intéressés en leur qualité de membres d'une association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Association	Montant	Observations
LA PREVENTION ROUTIERE	200 €	
L'OUTIL EN MAIN DU SEGREEN	5 000 €	
RESIDENCES VAL D'OUDON STE GEMMES	150 €	legs Roncé
LIONS CLUB	200 €	participation journée citoyenne
TOTAL	5 550 €	

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 6574 du Budget Primitif 2023.

Vote du Conseil :

Pour : 56

Ne participe pas au vote : 4 CHERE Nicolas, TERRIEN Marie-Line, FOURNIER Daniel, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°40 : Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement entre la commune et le CCAS,

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2023, une subvention de 156 600 € au CCAS de Segré-En-Anjou Bleu dont la répartition est la suivante :

- fonctionnement	10 000 €
- politique tarifaire (quotient familial)	140 000 €
- legs RONCE	6 600 €
TOTAL	156 600 €

DIT que la dépense sera inscrite sur le compte 657362 du budget communal,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :
Pour : 60 Unanimité

Point n°41 : Attribution de subvention aux budgets annexes – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU le budget primitif 2023 du budget annexe Maisons de Santé,

VU le budget primitif 2023 du budget annexe Locaux centre ville,

CONSIDERANT qu'une subvention du budget communal est nécessaire pour équilibrer ces budgets,

DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre à ces budgets pour les montants suivants :

- 423 000 € pour le budget locaux centre ville
- 227 000 € pour le budget maisons de santé

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/657363 du budget communal
- au c/7552 de chaque budget annexe

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote du Conseil :

Pour : 52

Abstentions : 8 CARTILLIER Michel, DE BOURNET Anne-Françoise (pouvoir exercé par DANJOU Anne), DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°42 : Attribution de subvention au budget de la Régie du Cinéma – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention de subventionnement de la Régie du cinéma adoptée par lors de la séance du 30 octobre 2014.

Cette convention a pour objet d'encadrer le versement des subventions allouées par la commune à la Régie et engage la commune à subventionner annuellement la Régie afin de lui permettre d'assurer ses missions, au titre notamment :

- Du remboursement de l'annuité des emprunts
- De son fonctionnement courant si besoin

Elle expose au Conseil que pour l'exercice 2023, il convient de verser une subvention d'un montant de 13 000 € correspondant à l'annuité d'emprunt supportée par le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU la convention de subventionnement de la régie du cinéma,

APPROUVE le versement d'une subvention au budget de la régie autonome du cinéma pour un montant de 13 000 € destinée à financer l'annuité des emprunts,

DIT que cette subvention sera versée conformément aux dispositions de la convention,

DIT que ces crédits sont inscrits :

- au c/657363 du budget communal
- au c/74 du budget annexe régie autonome du cinéma

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote du Conseil :

Pour :	**54**	
Abstentions :	**6**	**CARTILLIER Michel, FOURNIER Daniel, MECHINEAU Christian (pouvoir exercé par FOURNIER Daniel), DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°43 : Participation de la commune aux dépenses de fournitures scolaires – Année 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de prendre en charge au budget de la Commune les dépenses de fournitures scolaires attribuées aux élèves scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Pour l'année 2023, les montants accordés sont les suivants :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Les 3 Plumes	La Ferrière-Montguillon-St Sauveur	4 485 €
Ecole publique Louvaines	Louvaines	1 700 €
Ecole Grain de Soleil	Saint Martin du Bois	3 715 €
Ecole Les Prés Verts	Châtelais	3 635 €
Ecole René Brossard	Noyant la Gravoyère	4 140 €
Ecole Geneviève Verger	Nyoiseau	3 070 €
Ecole Les Pierres Bleues-mat	Segré	2 480 €
Ecole Les Pierres Bleues-prim	Segré	7 335 €
Ecole Françoise Dolto	Segré	1 040 €
Ecole Robert Fontaine	Segré	2 745 €
	TOTAL	34 705 €

DIT que ces sommes seront versées directement aux fournisseurs sur présentation des factures,

DIT que cette dépense sera réglée sur le compte 6067 du Budget Communal de l'exercice en cours.

Vote du Conseil :
Pour : 59
Abstention : 1 TERRIEN Marie-Line

Point n°44 : RASED – Exercice 2023 – Demande de participation des communes aux frais de fonctionnement

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la proposition de l'Education Nationale, la commune de Segré-En-Anjou Bleu prend en charge l'ensemble des dépenses d'équipement et de fonctionnement des équipes du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté), à charge pour elle de se faire rembourser par les communes intéressées en fonction du nombre d'élèves concernés dont la liste est communiquée, chaque année, par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les conventions signées en Sous-Préfecture le 16 janvier 2004 entre les communes concernées par le RASED, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire et la commune déléguée de Segré,

APRES en avoir délibéré,

DIT que, conformément à l'article 2 de la convention susmentionnée, la participation demandée à chaque commune concernée est fixée à 1,34 € par enfant scolarisé dans une école publique pour l'année 2023,

DECIDE de solliciter cette participation auprès des communes extérieures,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours.

Vote du Conseil :
Pour : 57
Abstentions : 3 TERRIEN Marie-Line, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°45 : Coût d'un élève – Année 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce coût sert de base :

- au calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

- au calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

Afin de déterminer ce coût, il convient de se référer à la circulaire 2012-025 du 15.02.2012 qui fixe notamment les dépenses qui doivent être prises en compte.

Elle informe le conseil que, pour l'année 2022, les chiffres sont les suivants :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Total des dépenses	422 461.41 €	240 791.35 €
Nombre élèves	273	550
Cout d'un élève	1 547.48 €	437.80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

FIXE le coût d'un élève en 2022 à :

- 1 547.48 € pour un élève en maternelle
- 437.80 € pour un élève en élémentaire

DIT que ce cout servira de base en 2023 pour :

- le calcul de la contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence lorsqu'une école de la commune accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

- le calcul de la participation due aux écoles privées de la commune sous contrat d'association.

Vote du Conseil :

Pour : 57

Abstentions : 3 TERRIEN Marie-Line, DUSSEAU Blandine, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°46 : Participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (maternelles et primaires) – Exercice 2023

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

VU le contrat d'association n° 39 conclu entre l'état et l'école élémentaire privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée d'Aviré,

VU le contrat d'association n° 75 conclu entre l'état et l'école primaire privée mixte « St Symphorien » située sur la commune déléguée de Le Bourg d'Iré,

VU le contrat d'association n° 224 conclu entre l'état et l'école privée mixte « St Nicolas » située sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée,

VU le contrat d'association n° 257 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Notre Dame » située sur la commune déléguée de Marans,

VU le contrat d'association n° 307 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint Georges » située sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère,

VU le contrat d'association n° 411 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Saint René Goupil » située sur la commune déléguée de Saint Martin du Bois,

VU le contrat d'association n° 377 conclu entre l'état et l'école privée mixte « Sacré Coeur » située sur la commune déléguée de Sainte Gemmes d'Andigné,

VU le contrat d'association n° 447 conclu entre l'état et l'école élémentaire catholique « Saint-Joseph » située sur la commune déléguée de Segré,

VU le contrat d'association n° 963 conclu entre l'état et l'école primaire privée « Bourg-Chevreau Ste Anne » située sur la commune déléguée de Segré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

FIXE comme suit le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'exercice 2023 :

Etablissement	Commune déléguée	Montant
Ecole Notre Dame	Aviré	39 441.16 €
Ecole Saint Symphorien	Le Bourg d'Iré	63 875.68 €
Ecole Saint Nicolas	L'Hôtellerie de Flée	29 076.96 €
Ecole Notre Dame	Marans	29 922.20 €
Ecole Saint Georges	Noyant la Gravoyère	33 719.40 €
Ecole Saint René Goupil	Saint Martin du Bois	37 689.96 €
Ecole Sacré –Cœur	Sainte Gemmes d'Andigné	103 785.00 €
Ecole Bourg Chevreau	Segré	64 751.28 €
Ecole Saint-Joseph	Segré	205 961.80 €
Total		608 223.44 €

DIT que depuis 2019, le versement des participations s'effectue de la façon suivante :

- En février : versement de 50% du montant attribué l'année N-1
- En septembre : versement du solde du montant attribué l'année N

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6558.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Vote du Conseil :

Pour :	**56**	
Contre :	**1**	**ROULLEAU Sébastien**
Abstentions :	**2**	**BESNIER Michel, TERRIEN Marie-Line**
Ne participe au vote :	**1**	**GATINEAU Emilie**

Point n°47 : Budget Primitif – Exercice 2023 – Budget communal

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du budget Communal, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Le Budget Primitif 2023 de ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2023
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	30 048 215,57 €
011	Charges à caractère général	6 009 545,00 €
012	Charges de personnel	10 072 000,00 €
014	Atténuation de produits	40 000,00 €
65	Charges de gestion courante	2 789 100,00 €
66	Charges financières	420 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	167 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 000 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 372 570,57 €
023	Virement à la section d'investissement	2 708 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	1 470 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	30 048 215,57 €
013	Atténuation de charges	450 000,00 €
70	Produits des services	2 062 100,00 €
73	Impôts et taxes	13 610 000,00 €
74	Dotations, subventions	7 260 900,00 €
75	Autres produits de gestion courante	345 500,00 €
77	Produits exceptionnels	160 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	13 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	6 146 715,57 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2023
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	14 718 000,00 €
10	Dotations fonds divers	25 000,00 €
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes	2 265 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	402 000,00 €
204	Subventions équip versées	2 251 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 369 000,00 €
23	Immobilisations en cours	7 448 000,00 €
27	Immobilisations financières	145 000,00 €
020	Dépenses imprévues	300 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	13 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	14 718 000,00 €
10	Dotations fonds divers	4 268 433,78 €
13	Subventions investissement	3 423 000,00 €
16	Emprunts et dettes	500 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 708 000,00 €
024	Produits de cessions	371 000,00 €
040	Opération ordre entre section	1 470 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 477 566,22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote du budget primitif 2023 du budget Communal.

Vote du Conseil :

Pour :	**54**	
Abstentions :	**6**	**CARTILLIER Michel, DOUSSE Pascal, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°48 : Bilan des cessions et acquisitions 2022

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit un débat annuel de l'assemblée délibérante sur le bilan de la politique foncière.

Le bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal par la Commune elle-même ou par une personne, publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la Commune.

Le bilan des acquisitions et des cessions doit être annexé au compte administratif.

Le bilan relatif aux activités immobilières réalisées par la commune, Alter Public et Alter Cités, ces dernières agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune, au cours de l'année 2022, est présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des activités immobilières de Segré-en-Anjou Bleu, d'Alter Public et d'Alter Cités (agissant dans le cadre de conventions conclues avec la commune) pour l'exercice 2022.

Vote du Conseil :

Pour :	**55**	
Abstentions :	**5**	**CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°49 : Commune déléguée de Segré - Quartier de la Gare - Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt de 800 000 € à Alter Public

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Dans le cadre du financement de l'opération « Quartier de la Gare » située sur la commune de Segré-En-Anjou Bleu, la Société ALTER PUBLIC a décidé de contracter, auprès de la Banque Populaire Grand Ouest, un prêt d'un montant de 800 000 € pour lequel elle requiert la garantie de la commune de Segré-en-Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2288 du code civil,

Vu l'offre de Financement de la Banque Populaire Grand Ouest (annexée à la présente délibération),

APRES en avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement de l'emprunt d'un montant de 800 000 € contracté auprès de la Banque Populaire Grand Ouest par la Société ALTER PUBLIC pour financer l'opération Quartier de la Gare,

DECLARE que cette garantie est accordée conformément aux dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

DIT qu'en cas de non-paiement à l'échéance, pour quelque motif que ce soit, d'une quelconque somme due par l'emprunteur en principal, intérêts et indemnités au titre du contrat de prêt susvisé, la commune de Segré-En-Anjou Bleu s'engage à payer à la Banque Populaire Grand Ouest, sur simple demande écrite de cette dernière, l'intégralité des sommes impayées à l'échéance, majorée des éventuels intérêts et indemnités sans jamais pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce paiement, ni exiger qu'il discute au préalable l'emprunteur,

S'ENGAGE à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues à la Banque Populaire Grand Ouest,

AUTORISE Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou bleu, ou son adjoint, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt et l'acte de cautionnement solidaire à intervenir entre la Banque Populaire Grand Ouest et la SPL ALTER PUBLIC et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoir à cet effet.

Vote du Conseil :

Pour :	**55**	
Abstentions :	**5**	**CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°50 : Commune déléguée de Segré - Quartier le Court Pivert - Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt de 500 000 € à Alter Cités

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Dans le cadre du financement de l'opération « ZAC Le Court Pivert » située sur la commune de Segré-En-Anjou Bleu, la Société ALTER CITES a décidé de contracter auprès du Crédit Coopératif, un prêt d'un montant de 500 000 € pour lequel elle requiert la garantie de la commune de Segré-En-Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2288 du code civil,

VU l'offre de Financement du Crédit Coopératif (annexée à la présente délibération),

APRES en avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement de l'emprunt d'un montant de 500 000 € contracté auprès du Crédit Coopératif par la Société ALTER CITES pour financer l'opération ZAC le Court Pivert,

DECLARE que cette garantie est accordée conformément aux dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

DIT qu'en cas de non-paiement à l'échéance, pour quelque motif que ce soit, d'une quelconque somme due par l'emprunteur en principal, intérêts et indemnités au titre du contrat de prêt susvisé, la commune de Segré-En-Anjou Bleu s'engage à payer au Crédit Coopératif, sur simple demande écrite de ce dernier, l'intégralité des sommes impayées à l'échéance, majorée des éventuels intérêts et indemnités sans jamais pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce paiement, ni exiger qu'il discute au préalable l'emprunteur,

S'ENGAGE à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues au Crédit Coopératif,

AUTORISE Madame Geneviève COQUEREAU, Maire de Segré-En-Anjou bleu, ou son adjoint, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre le Crédit Coopératif et la SPL ALTER CITES et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoir à cet effet.

Vote du Conseil :

Pour :	**55**	
Abstentions :	**5**	**CARTILLIER Michel, DUSSEAU Blandine, BOULLAIS Sandrine, MAUGEAIS Sihame (pouvoir exercé par BOULLAIS Sandrine), DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°51 : Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie

Présentation : Dominique LARDEUX

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité coordonnée par le SIEML.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le Code de l'Énergie,

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché,

Considérant que le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1er janvier 2024,

Considérant que, dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Vote du Conseil :

Pour :	**58**	
Contre :	**1**	**RETIER Daniel**
Abstention :	**1**	**DE LA SALMONIERE Raphaël**

Point n°52 : Convention d'objectifs et de moyens avec les accueils périscolaires associatifs

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que des conventions doivent être signées avec les différentes associations qui organisent des activités périscolaires afin de leur verser les subventions nécessaires au bon fonctionnement des services qu'elles proposent.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil d'approuver ces nouvelles conventions pour une durée de 4 ans à partir de la date de signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement des conventions à intervenir avec les associations qui organisent des activités périscolaires pour une durée de 4 ans à la date de signature,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 58

Abstentions : 2 ROULLEAU Sébastien, DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°53 : Convention d'objectifs et de moyens avec les associations enfance jeunesse

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que des conventions doivent être signées avec les différentes associations qui organisent des activités à destination de l'enfance et de la jeunesse afin de leur verser les subventions nécessaires au bon fonctionnement des services qu'elles proposent.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil d'approuver ces nouvelles conventions pour une durée de 4 ans à partir de la date de signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement des conventions à intervenir avec les associations enfance jeunesse pour une durée de 4 ans à la date de signature,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :
Pour : 60 Unanimité

Point n°54 : Convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le Foyer Laïque d'Education Permanente situé à Noyant-La-Gravoyère pour l'encadrement des Temps Périscolaires du matin et du soir et du temps de restauration scolaire

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que la convention entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et le FLEP situé sur la commune déléguée Noyant-la-Gravoyère pour l'organisation du périscolaire et du temps de restauration est arrivée à échéance.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention de mise à disposition de personnel jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023, soit le 7 juillet 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et le FLEP situé à Noyant- la-Gravoyère pour l'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire du matin et du soir et le temps de restauration scolaire, jusqu'au 7 juillet 2023.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Abstention : 1 DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°55 : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Vente du lot n°36 à Monsieur et Madame BIENVENU

Présentation : Daniel BROSSIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 septembre 2019, la commune de Segré-en-Anjou Bleu a approuvé l'acquisition du lotissement de l'Alexandrière sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère comprenant 45 lots viabilisés, l'ensemble des voiries et emprises publiques ainsi que les terrains en réserve foncière à Maine-et-Loire Habitat

Il précise également que, par délibération en date du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, ou un Adjoint, à signer tout avant-contrat de vente concernant les terrains situés au sein de ce lotissement.

Il informe, à cet effet, qu'une promesse de vente a ainsi été signée le 25 janvier 2023, entre la commune et Monsieur et Madame BIENVENU Thierry et Nadine pour le lot n°36 d'une superficie de 252 m², sis lotissement de l'Alexandrière (commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère).

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter la vente de ce terrain, au profit de Monsieur et Madame BIENVENU Thierry et Nadine au prix de 15 120 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des domaines en date du 3 septembre 2021,

APPROUVE la vente du lot n°36, d'une superficie de 252 m², sis lotissement de l'Alexandrière, sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère (49520 Segré-en-Anjou Bleu), au profit de Monsieur et Madame BIENVENU Thierry et Nadine au prix de 15 120 euros TTC,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé à l'étude Anjou Bleu Notaires à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :
Pour : 59
Abstention : 1 BESNIER Michel

Point n°56 : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Quartier Ecobu – Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement

Présentation : Daniel BROSSIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que le traité de concession, relatif à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier Ecobu (commune déléguée La Chapelle sur Oudon), a été signé le 9 juillet 2009, entre la commune de la Chapelle sur Oudon et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 15 ans.

Par avenant n°1 notifié à ALTER Cités le 25 février 2021, le traité de concession d'aménagement a été prorogé d'une année supplémentaire afin de mettre en cohérence le prévisionnel du financement et la durée de la concession, soit une échéance fixée au 09 juillet 2025.

D'autre part, il a été inscrit au bilan une participation contre remise d'ouvrage à hauteur de 64 000 € HT, l'avenant n°1 précisant les modalités de versement par la collectivité.

Ce jour, les travaux extérieurs étant achevés, la participation contre remise d'ouvrage a pu être actualisée au regard des dépenses réalisées. Le montant actualisé de la participation s'élève donc à 47 820 € HT, TVA en sus au taux de 20% soit 57 384 € TTC.

Le présent avenant n°2 a pour objet de modifier le montant de la participation contre remise d'ouvrage ainsi que les modalités de versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement signé entre la commune et Alter Cités, pour la réalisation du quartier Ecobu sur la commune déléguée de La Chapelle sur Oudon,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer cet avenant et tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Abstention : 1 DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°57 : Commune déléguée l'Hôtellerie de Flée – Quartier les Chênes – Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement

Présentation : Daniel BROSSIER

Proposition de délibération

Monsieur l'adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que le traité de concession, relatif à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier Les Chênes (commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée), a été signé le 9 février 2015, entre la commune de l'Hôtellerie de Flée et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 15 ans.

En cohérence avec le programme de la ZAC et dans un objectif communal de diversification des modes d'habiter, la place des Acacias au Nord, au niveau de son articulation avec le quartier Les Chênes, accueillera trois logements sociaux adaptés séniors.

Il est prévu que ce programme soit réalisé par Maine et Loire Habitat selon les prévisions suivantes : 10 000 € HT / logements, soit la cession de l'ilot au prix de 30 000 € HT.

Initialement, Maine et Loire Habitat avait sollicité une acquisition de cet îlot au prix de 12 500 € HT, ce qui nécessitait une participation financière à l'opération, de la part de la commune à hauteur de 17 500 € HT. La commune de Segré en Anjou Bleu avait donné une suite favorable à cette demande, en prévoyant que l'effort financier soit porté par le bilan financier de l'opération d'aménagement « Quartier Les Chênes ».

Ainsi, par avenant n°1 en date du 19 décembre 2019, une participation pour compensation de prix, correspondant à cet effort financier a été créée.

Finalement, afin d'améliorer l'équilibre économique de l'opération immobilière de Maine et Loire Habitat, la configuration de l'ilot a été modifiée et sa surface a été agrandie. Ces changements permettent à Maine et Loire Habitat de proposer l'acquisition de cet îlot au prix de 25 500 € HT, la participation financière de la commune étant ainsi réduite à 4 500 € HT, soit 4 950 € TTC.

Le présent avenant n°2 a pour objet de modifier le montant de la participation de la collectivité et ses modalités de versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement signé entre la commune et Alter Cités, pour la réalisation du quartier Les Chênes sur la commune déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer cet avenant et tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Abstention : 1 DE LA SALMONIERE Raphaël

Point n°58 : Commune déléguée de Segré - Convention avec l'association Segré Handball

Présentation : Nicolas CHERE

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle tout d'abord que l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques demande qu'une convention soit signée pour toute subvention supérieure à 23 000 € versée à une personne de droit privé.

Il est proposé d'établir une convention avec l'association SEGRE HANDBALL pour une durée de 3 ans. Les modalités de soutien de la commune de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU à l'association sont fixées dans la convention. Le montant de la subvention sera étudié chaque année.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil d'approuver la convention à passer avec le club ESSHA Handball.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention financière à passer avec l'association SEGRE HANDBALL,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Abstention : 1 DUSSEAU Blandine

Point n° 59 : Approbation du bilan des formations des élus pour l'année 2022

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle qu'en vertu de la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité, un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par les collectivités territoriales est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Au titre de l'année 2022, il y a eu 1 action de formation : 1 action de formation à titre individuel, pour un montant total de 213.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan des formations des élus, ci-dessous, pour l'exercice 2022 :

Formations des élus compte 6535 2021					
Formateur	**Intitulé de la formation**	**Bénéficiaire**	**Date de formation**	**Montant facturé**	
AMF49	L'action sociale : une affaire de méthodes et d'outils	GRANIER Jean-Claude	17/05/2022	213,00 €	présent

Vote du Conseil :
Pour : 60 Unanimité

Point n°60 : Tableau des emplois à compter du 1er mars 2023

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

VU l'avis du Comité technique en date du 23 février 2023,

Considérant la nécessité de modifier la présentation, de créer des postes ou de supprimer des postes, suite aux départs d'agents remplacés sur un autre grade, aux avancements de grade, aux promotions internes, et aux modifications de temps de travail :

Suppression d'emplois

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

-

Emplois permanents contractuels à temps complet

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint technique 27.90/35è
- 1 poste d'adjoint technique 30/35è

Emplois permanents contractuels à temps non complet

Création d'emplois

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

- 1 poste d'adjoint technique titulaire

Emplois permanents contractuels à temps complet

-

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 2 postes d'adjoint technique titulaire à 27.5/35è
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à 9.5/35è

Emplois permanents contractuels à temps non complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'avis du Comité Technique du 23 février 2023,

ADOPTE le tableau des emplois, au 1er mars 2023, tel qu'indiqué ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Directeur général des services	1		1
- Attaché hors classe	0		0
- Attaché principal	2		2
- Attaché	4		4
- Secrétaire de mairie	1		1
- Rédacteur principal de 2ème classe	2		2
- Rédacteur	4		4
- Adjoint administratif principal de 1ère classe	14		14
- Adjoint administratif principal de 2ème classe	3		3
- Adjoint administratif	13		13
	44	0	44

FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Animateur principal de 2è classe	1		1
- Animateur	2		2
- Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1		1
- Adjoint d'animation	8		8
	13	0	13

FILIERE CULTURELLE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Assistant de conservation principal de 1ère classe	2		2
- Assistant de conservation principal de 2ème classe	0		0
- Assistant de conservation	1		1
- Adjoint du patrimoine	1		1
	4	0	4

FILIERE POLICE MUNICIPALE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Brigadier chef principal	4		4
- Gardien-brigadier	1		1
	5	0	5

FILIERE SOCIALE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Puéricultrice de classe supérieure	0		0
- Puéricultrice de classe normale	1		1
- Educateur de jeunes enfants	4		4
- Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	0		0
- Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	0		0
- Assistant socio-éducatif de 2ème classe	1		1

- Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3		3
- Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1		1
- Agent social principal de 2ème classe	0		0
- Agent social	4		4
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	8		8
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1		1
	23	0	23

FILIERE SPORTIVE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Educateur des APS principal de 2ème classe	1		1
- Educateur des APS	3		3
	4	0	4

FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Ingénieur principal	1		1
- Ingénieur	2		2
- Technicien principal de 1ère classe	3		3
- Technicien principal de 2ème classe	3		3
- Technicien	4		4
- Agent de maîtrise principal	4		4
- Agent de maîtrise	5		5
- Adjoint technique principal de 1ère classe	11		11
- Adjoint technique principal de 2ème classe	14		14
- Adjoint technique	36	1	37
	83	1	84

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Adjoint administratif			
(pour un temps de 28.00/35ème)	0		0
(pour un temps de 27.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 26.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 26.00/35ème)	0		0
(pour un temps de 25.00/35ème)	2		2
(pour un temps de 20.00/35ème)	0		0
(pour un temps de 17.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 15.00/35ème)	1		1
	6	0	6

FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Animateur principal 2è classe			
(pour un temps de 30.00/35ème)	0		0
- Animateur			
(pour un temps de 34.00/35ème)	1		1
- Adjoint d'animation principal de 1ère classe			
(pour un temps de 28.00/35ème)	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe			
(pour un temps de 33.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 30.00/35ème)	0		0

(pour un temps de 28.85/35ème)	0		0
- Adjoint d'animation			
(pour un temps de 34.00/35ème)	0		0
(pour un temps de 33.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 33.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 31.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 30.00/35ème)	0		0
(pour un temps de 29.40/35ème)	0		0
(pour un temps de 28.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 27.10/35ème)	0		0
(pour un temps de 26.00/35ème)	0		0
(pour un temps de 25.50/35ème)	0		0
(pour un temps de 23.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 19.85/35ème)	1		1
(pour un temps de 5.60/35ème)	1		1
(pour un temps de 4.50/35ème)	1		1
	11	0	11

FILIERE SOCIALE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Educateur de jeunes enfants			
(pour un temps de 28.00/35ème)	1		1
- Agent social			
(pour un temps de 28.00/35ème)	4		4
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe			
(pour un temps de 28.70/35ème)	0		0
(pour un temps de 20.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 17.50/35ème)	0		0
	6	0	6

FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Adjoint technique principal de 1ère classe			
(pour un temps de 27.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 21.50/35ème)	1		1
- Adjoint technique principal de 2ème classe			
(pour un temps de 27.90/35ème)	0		0
(pour un temps de 20.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 7.60/35ème)	0		0
- Adjoint technique			
(pour un temps de 34,00/35ème)	1		1
(pour un temps de 33.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 33.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 32.50/35ème)	1		1
(pour un temps de 30.00/35ème)	2	-1	1
(pour un temps de 29.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 28.20/35ème)	0		0
(pour un temps de 28.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 27.90/35ème)	1	-1	0
(pour un temps de 27.50/35ème)	0	2	2
(pour un temps de 26.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 23.50/35ème)	0		0
(pour un temps de 23.00/35ème)	2		2

(pour un temps de 20.50/35ème)	0		0
(pour un temps de 20.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 17.00/35ème)	0		0
(pour un temps de 16.25/35ème)	1		1
(pour un temps de 15.60/35ème)	1		1
(pour un temps de 9.50/35ème)	0	1	1
(pour un temps de 4.00/35ème)	1		1
	19	1	20

Sous-total (Titulaires)	**218**	**2**	**220**

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Attaché	6	0	6
	6	0	6

FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Technicien	0		0
- Adjoint technique Pal 2è cl.	1		1
- Adjoint technique	2		2
	3	0	3

FILIERE SOCIALE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1		1
- Agent social	0		0
	1	0	1

FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Animateur	2		2
	2	0	2

FILIERE SPORTIVE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Conseiller territorial des APS	0		0
- Educateur des APS	3		3
	3	0	3

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET

FILIERE SOCIALE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe (pour un temps de 28.00/35ème)	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe (pour un temps de 10.50/35ème)	0		0
	1	0	1

FILIERE SPORTIVE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Opérateur des APS			
(pour un temps de 3.85/35ème)	2		2
	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE	Nombre de postes		
	01/02/2023	Modifications	01/03/2023
- Adjoint technique			
(pour un temps de 11.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 8.00/35ème)	1		1
(pour un temps de 3.80/35ème)	1		1
	3	0	3

Sous-total (Titulaires)	**21**	**0**	**21**
Total général	**239**	**2**	**241**

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :

Pour : 59

Abstention : 1 DOUSSE Pascal

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
2023-16	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille HAMON
2023-17	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ROBERT
2023-18	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DOREAU
2023-34	**Objet** : Commune déléguée de St Martin du Bois - Marché de travaux – Réaménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire – Lot 1 : Gros œuvre isolation – Avenant n°1 **Conditions** : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Lot 1 : gros œuvre, pour un montant de 8 674,72 € HT portant le nouveau montant de travaux à 39 544,72 € HT
2023-36	**Objet** : Centre aquatique les Nautiles – Contrat pour mise en place et exploitation d'un distributeur automatique d'articles de natation avec la société TOPSEC France **Conditions :** approbation du contrat pour mise en place et exploitation d'un distributeur automatique d'articles de natation – situés au Centre aquatique les Nautiles, rue du champ de foire, Segré, Segré-en-Anjou-Bleu, au profit de la Société TOPSEC FRANCE, dont le siège social est 19 rue de la Baignade 94400 Vitry-sur-Seine.
2023-37	**Objet** : Convention de partenariat entre le Cézam Pays de la Loire et la commune déléguée de Segré pour le Cargo **Conditions :** approbation de la convention de partenariat avec le CEZAM Pays de la Loire, 15 D Bd Jean Moulin 44105 NANTES cedex 4 et la Commune Déléguée de Segré pour le Cargo. Le montant annuel est de 48€ HT soit 57,60€ TTC.
2023-38	**Objet** : Contrat de cession entre l'association Break Danse Yonnaise / Cie S'Poart et le Cargo pour le spectacle « Versus » saison 2022/23 **Conditions :** approbation du contrat de cession entre l'Association Break Danse Yonnaise / Cie S'Poart, 112 Rue du Général Guérin 85000 LA ROCHE SUR YON et le Cargo pour le spectacle 'Versus' des 5 et 6 mai 2023. Le prix de cession est de 4 330€ HT **soit 4 568,15€ TTC**. Les frais de transport et défraiements sont de 671€ HT soit **707,91€ TTC.**
2023-39	**Objet** : Contrat de prestations de service avec les Etablissements Kirsch **Conditions** : approbation du contrat de prestations présenté par Etablissements KIRSCH. Le contrat prend effet à compter du 01 janvier 2023 et son échéance est fixée au 31 décembre 2023. Le prix annuel s'élève à 38 160.7 € TTC.
2023-40	**Objet** : Exercice du droit de préemption sur la déclaration d'intention d'aliéner entre les consorts Mignon et M et Mme Pierre de ROUGE **Conditions :** exercice du droit de préemption pour l'achat de la parcelle, sise Saint-Sauveur de Flée, commune de SEGRE-EN-ANJOU BLEU, 9 rue d'Anjou, cadastrée 319 section A n° 22 d'une superficie totale de 210 m² pour un montant de 3 000 € net vendeur + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
2023-41	**Objet** : Prestations de service d'assurance pour les besoins de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Avenant n°3 – Lot 1 Assurance dommages aux biens **Conditions :** approbation de l'avenant n°3 à intervenir avec la SMACL Assurance – 141 Avenue Salvador Allende – 79000 NIORT, qui a pour objet la révision de la superficie déclarée au 01/01/2023 suite à la mise à jour de différents bâtiments de la commune de Segré-en-Anjou Bleu. La surface développée totale du patrimoine immobilier au 1er janvier 2023 est maintenant de 116 791 m².
2023-43	**Objet** : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TROUILLEAU
2023-44	**Objet** : Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association APE les trois plumes de St Sauveur de Flée **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de Montguillon– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association de l'APE les 3 plumes de Saint Sauveur-de-Flée.

<table>
<tr><td></td><td>La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour dix fois.</td></tr>
<tr><td><u>2023-45</u></td><td><u>Objet</u> : Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit du comité des fêtes de Montguillon
<u>Conditions :</u> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de Montguillon– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit du Comité des Fêtes de Montguillon.
La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 17 juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour trois fois.</td></tr>
<tr><td><u>2023-46</u></td><td><u>Objet</u> : Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association Echanges et Loisirs de Montguillon
<u>Conditions :</u> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle du conseil et une pièce à l'étage de la maire de Montguillon– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association d'Echanges et Loisirs de Montguillon.
La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour une à deux fois par semaine (pendant les périodes scolaires) en fonction des activités prévues et environ dix fois par an (sur l'ensemble des vacances scolaires).</td></tr>
<tr><td><u>2023-47</u></td><td><u>Objet</u> : Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association Echanges et Loisirs de Montguillon
<u>Conditions :</u> approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle de Montguillon– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association d'Échanges et Loisirs de Montguillon.
La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour cinq fois.</td></tr>
<tr><td><u>2023-48</u></td><td><u>Objet</u> : Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association Amicale Jaille-Yvon de montguillon
<u>Conditions</u> : Approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle Communale de Montguillon– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association l'Amicale Jaille/Yvon - Montguillon.
La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour trois fois.</td></tr>
<tr><td><u>2023-49</u></td><td><u>Objet</u> : Commune déléguée de Nyoiseau – Rénovation d'un bâtiment à usage de mairie déléguée – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR)
<u>Conditions :</u> sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d'une subvention relative à la rénovation d'un bâtiment à usage de mairie déléguée et ce, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :
<table>
<tr><th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th><th colspan="2">RESSOURCES</th></tr>
<tr><th>Objet</th><th>Montant HT</th><th>Entité</th><th>Montant</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etudes</td><td>25 000 €</td><td>Etat (DETR 2023)</td><td>70 000 €</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>175 000 €</td><td>Segré-en-Anjou Bleu</td><td>135 000 €</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Total HT</td><td>200 000 €</td><td>Total HT</td><td>200 000 €</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td><u>2023-50</u></td><td><u>Objet :</u> Commune déléguée de St Martin du Bois – Agrandissement des ateliers techniques– Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR)
<u>Conditions :</u> sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d'une subvention relative à l'agrandissement des atelier techniques (commune déléguée de St-Martin du Bois) et ce, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
<table>
<tr><th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th><th colspan="2">RESSOURCES</th></tr>
<tr><th>Objet</th><th>Montant HT</th><th>Entité</th><th>Montant</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table></td></tr>
</table>

Etudes	30 000 €	DETR	105 000 €
Travaux	270 000 €	Segré-en-Anjou Bleu	195 000 €
Total HT	300 000 €	Total HT	300 000 €

2023-51 — **Objet :** Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association l'Amicale Jaille/Yvon - Montguillon.
Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle du conseil– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association l'Amicale Jaille / Yvon - Montguillon.
La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour cinq fois.

2023-52 — **Objet :** Commune déléguée de Montguillon – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association Sauvegarde de l'église de Montguillon
Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé Salle communale– place des Tilleuls – MONTGUILLON – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association Sauvegarde de l'Eglise de Montguillon.
La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour une fois.

2023-53 — **Objet** : Contrat de prestation de campagnes de spots avec Oxygène Radio
Conditions : approbation du contrat qui a pour objet de préciser les modalités de paiement entre la commune et Anjou Communication dans le cadre de l'achat de 21 campagnes spots 20 secondes de deux semaines (120 passages et 20 offerts) pour un montant total de 13 118,98 € HT soit 15 742,78 € TTC.

Le paiement de ces prestations se fera suivant l'échéancier suivant :
- 3 935,70 € TTC au 31 mars 2023
- 3 935,70 € TTC au 30 juin 2023
- 3 935,69 € TTC au 30 septembre 2023
- 3 935,69 € TTC au 30 décembre 2023

2023-54 — **Objet** : Contrat de prestation avec Oxygène Radio
Conditions : approbation du contrat qui a pour objet de préciser les modalités de paiement entre la commune et Oxygène Evènement dans le cadre de la réalisation et/ou la diffusion de :
- 8 vidéos commerçants « cœur de ville »
- 3 podcasts
- Partenariat autour des 40 ans de la radio et Oxygène Music Live

Pour un montant total de 10 214,35 € HT soit 12 257,22 € TTC.

Le paiement de ces prestations se fera suivant l'échéancier suivant :
- 3 064,30 € TTC au 31 mars 2023
- 3 064,30 € TTC au 30 juin 2023
- 3 064,31 € TTC au 30 septembre 2023
- 3 064,31 € TTC au 30 décembre 2023

2023-55 — **Objet** : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHESNE / BERTIN

2023-56 — **Objet** : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SORTANT / MADIOT

2023-57 — **Objet** : Contrat de cession entre la compagnie l'Unanime et le Cargo pour le spectacle « un début de quelque chose » titre provisoire pour la saison 2023/24
Conditions : approbation du contrat de cession entre la compagnie l'Unanime 4 Rue Durafour 35000 RENNES et le Cargo pour le spectacle 'Petite nature',
Le Prix de cession est de 8 400€ nette de taxes
Le Prix des ateliers est de 1 090€ nette de taxes

2023-58 — **Objet** : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Convention d'occupation précaire d'un bâtiment situé ZA St Sauveur

	Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé ZA St-Sauveur – ST-SAUVEUR DE FLEE – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de la société CUMA L'AVENIR. La convention, consentie à titre précaire, prend effet à compter du 1er février 2023 pour une durée d'une année renouvelable tacitement chaque année et ce dans une limite de douze ans. Le montant de la redevance est fixé à 450 euros par an.
2023-59	**Objet** : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Modificatif du parcellaire cadastral – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral **Conditions :** autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section B3, parcelle 158, 4 chemin de la Loge, commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs.
2023-60	**Objet** : Avenant n°1 au contrat de livraison du pain pour les restaurants scolaires de St Sauveur de Flée, la Ferrière de Flée, Montguillon, Aviré, Louvaines **Conditions :** Approbation de l'avenant n°1 relatif au Contrat de livraison du pain du 1er septembre 2022 pour les restaurants scolaires de St Sauveur de Flée-La Ferrière de Flée- Montguillon- Aviré- Louvaines avec la société « BOULANGERIE BONDY » 21 rue du général Leclerc, 49220, Le Lion d'Angers, pour la modification se rapportant au tarif appliqué par l'établissement pour la livraison du pain pour les restaurants scolaires de St Sauveur de Flée, La Ferrière de Flée, Montguillon, Aviré et Louvaines. La proposition prend effet à compter du 1er février 2023. Le prix d'un pain carré tranché s'élève à 1,26€ T.T.C
2023-61	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ARDRY
2023-62	**Objet** : Conditions générales d'utilisation et d'assistance des progiciels AIGA **Conditions** : approbation des Conditions générales d'utilisation et d'assistance des progiciels AIGA, en mode « droit d'utilisation » de la société AIGA. Le présent contrat et ses annexes sont établis pour des périodes s'étendant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année (sauf pour la première année où la date de début correspond à la date de mise en service). Il est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le coût de la première année est de 8 575.68 € TTC et les prix sont révisables annuellement.
2023-63	Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon - Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DELVIGNE – Annule et remplace la décision 2023-09
2023-64	**Objet** : Contrat avec Au Pressing pour l'entretien du linge des restaurants scolaires municipaux **Conditions :** approbation du contrat à intervenir avec AU PRESSING représentée par Monsieur AUFRERE, Gérant – 23 rue du 8 Mai 1945 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU – pour l'entretien du linge des restaurants scolaires municipaux. Le contrat prend effet à compter du 01/01/2023 et son échéance est fixée au 31/08/2023. La prestation sera facturée au prix unitaire de chaque article entretenu selon les catégories suivantes : - Tee-shirt blanc : 1.80€ - Veste de cuisine : 4.89€ - Pantalon de cuisine : 4.40€ - Blouse de service : 4.89€ - Chasuble de service : 3.70€ - Tablier : 4.40€ - Torchon : 1.50€
2023-65	**Objet** : Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompe à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Marché de prestations de services divers - Lot 1 : Entretien chauffage gaz/fioul – eau chaude sanitaire – Avenant n°1 **Conditions** : approbation de l'avenant n°1 au marché de prestations de services divers avec l'entreprise THERMIQUE DE L'OUEST – 2 Allée Duguay-Trouin – 44800 SAINT HERBLAIN pour l'entretien des installations de production de chauffage - Lot 1 : entretien chauffage gaz/fioul– eau chaude sanitaire pour un montant de **– 512-17 € HT** portant le nouveau montant à **10 261.83 € HT annuellement**.
2023-66	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'une parcelle au profit de M BEUCHER Bernard **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la parcelle cadastrée 331 AM 585 d'une surface d'environ 5 000 m² située sur la commune déléguée de Segré, au

	profit de Monsieur BEUCHER Bernard – 30 Rue Pierre et Marie Curie, Segré – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
2023-67	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'une parcelle au profit de M MULPAS et Mme BOUSSAGE **Conditions** : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la parcelle cadastrée 331 AM 626 d'une surface de 619 m² située sur la commune déléguée de Segré, au profit de Monsieur MULPAS Anthony et Madame BOUSSAGE Julie, 38 Rue Charles de Gaulle, Segré – 49500 Segré-en-Anjou Bleu. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
2023-68	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'une parcelle au profit du collège Saint-Joseph de Segré **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la parcelle cadastrée 331 AM 585 d'une surface d'environ 1 200 m² située sur la commune déléguée de Segré, au profit du collège Saint-Joseph, Chemin de Renier, Segré – 49500 Segré-en-Anjou Bleu, Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.
2023-69	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un bâtiment au profit de l'association l'Outil en main du Segréen **Conditions :** approbation de la convention d'occupation précaire fixant les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de l'ensemble immobilier à vocation artisanale situé 29 Rue Gaston Joubin, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'association l'Outil en main du Segréen, dont le siège social est situé 29 rue Gaston Joubin, 49500 Segré-en-Anjou Bleu. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2023 pour une durée indéterminée.
2023-70	**Objet** : Contrat de cession entre l'association O Captain Mon Capitaine et le Cargo pour le spectacle « Queen a Man » saison 2022/2023 **Conditions :** approbation du contrat de cession entre l'association O Captain Mon Capitaine, 1 la Boutardière 44170 ABBARETZ avec le Cargo pour le spectacle «Queen a Man ». Le prix de cession est de 3 200 € TTC. Le transport est de 140 € TTC
2023-71	**Objet** : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Marché de travaux – Regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard - Lot 14 : plafonds suspendus – isolation – Avenant n°1 **Conditions** : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux regroupement des écoles maternelle et élémentaire René Brossard sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Lot 14 : plafonds suspendus – isolation, pour un montant de 1 490.38 € HT portant le nouveau montant de travaux à 94 312.84 € HT.
2023-72	**Objet** : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PAROISSE
2023-73	**Objet** : Contrat de cession entre le Théâtre Paris-Villette et le Cargo pour le spectacle « les Petites Géométries » saison 2022/2023 **Conditions** : approbation du contrat de cession entre le Théâtre Paris-Villette – 211 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS avec le Cargo pour le spectacle « les Petites Géométries ». Le prix de cession est de 3300 € HT soit 3481.50 € TTC. Le transport est de 300 € HT soit 316.50 € TTC. Le défraiement repas est de 291 € HT soit 307 € TTC. L'action culturelle est de 350 € HT soit 369.25 € TTC.
2023-74	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'une salle située au Groupe Milon au profit du service social CARSAT Pays de la Loire **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit du service social CARSAT Pays de la Loire, 7 Bis Rue Max Richard, 49100 ANGERS, pour l'année 2023. Cette mise à disposition est conclue pour les lundis après-midi suivant un planning et se fait moyennant une participation de 25 € par demi-journée.
2023-75	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RULLIER
2023-76	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MALINGE
2023-80	**Objet** : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PRODHOMME

Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption

ADRESSE DU TERRAIN	PARCELLES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
18 RUE EMILE ZOLA	331000AI0038	SEGRÉ
6 RUE DU BOIS	331000AK0328	SEGRÉ
ROUTE DE L HOMMELAIS	3312770D2581	SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNÉ
33 RUE CHARLES DE GAULLE	331000AM0234	SEGRÉ
41 RUE VICTOR HUGO	331000AB0291, 331000AB0441	SEGRÉ
39 RUE DES HAUTS ST JEAN	331000AH0054	SEGRÉ
BOIS N 2	3312330C0886	NYOISEAU
LES GAUDRAS	3313050C1100	SAINT-MARTIN-DU-BOIS
LE BOURG	3310770B1836, 3310770B0220	LA CHAPELLE-SUR-OUDON
LE VALLOIR	3310770B1837, 3310770B0220	LA CHAPELLE-SUR-OUDON
49500 Segré en Anjou Bleu	3310770B1835, 3310770B1716	LA CHAPELLE-SUR-OUDON
Rue de Pimodan	3310770B1829	LA CHAPELLE-SUR-OUDON
2 PLACE DE L 'EGLISE	3310140B1137	AVIRÉ
30 RUE DU LEVANT	331229AB0206	NOYANT-LA-GRAVOYERE
14 RUE GEORGES MENAN	3312770A0672	SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNÉ
15 RUE DE POMMERAYE	3310370B0970	LE BOURG-D'IRÉ
18 RUE DAVID D'ANGERS	331000AB0608	SEGRÉ
9009 RUE ANDRE-MARIE AMPERE	3310000C0337, 3310000C0340	SEGRÉ
2 IMPASSE LA CARRELIERE	3310770A0557, 3310770A0559	LA CHAPELLE-SUR-OUDON
5 RUE DES AMIS REUNIS	3312080A0827	MONTGUILLON
12 PLACE FALLOUX	331000AB0477	SEGRÉ